



CIRCUIT NATIONAL 22 HUNTER

1. Objectif

L'objet et les buts principaux du circuit national 22 Hunter sont :

- permettre de développer et de coordonner la pratique de la discipline au niveau national,
- qualifier les meilleurs tireurs de ce circuit pour le championnat de France 22 Hunter.

2. Organisation

Épreuves : 22 Hunter. Cette épreuve se tire à 50 m à la carabine calibre 22 Lr. Le règlement de l'épreuve est consultable sur le site Internet fédéral.

3. Inscriptions

Tous les tireurs qui participent au circuit national se doivent d'être au jour de leur licence fédérale pour la saison 2017-2018.

Les tireurs s'inscrivent directement auprès des clubs ayant inscrit leur match au calendrier du circuit national (consultable sur le site internet fédéral).

4. Classement

Le décompte des points se fait sur les vingt-cinq (25) cibles de match, soit deux cent cinquante points (250), les mouches permettent de départager les ex-aequo, puis les 10...

Un match de trois (3) cartons se fait donc sur 750 points.

À chaque compétition et dans chaque discipline, il sera attribué un nombre de points au mérite, déterminé en fonction du nombre de tireurs inscrits dans la discipline :

$$SR_n = \text{Coef}(1 - G(1 - S_n/S_1))$$

Le minimum de tireurs pour qu'un match soit validé pour le circuit national est de 25.

SR_n est le score relatif du nième concurrent, S_n son score brut, S₁ le score brut du 1^{er}.

G est un coefficient d'effet loupe servant à augmenter les écarts et il sera de l'ordre de 8.

Coefficient de 140 : Match de 25 à 40 tireurs.



Le classement général ne se fera plus sur l'addition totale de tous les matchs tirés mais ne seront pris en compte que les meilleurs matchs selon le principe suivant : 1/4 des matchs inscrits au calendrier du CN + 1.

Exemple : 31 matchs inscrits au CN = $7,75 + 1 = 9$ meilleurs matchs retenus pour le classement général.

Des récompenses seront attribuées aux 5 premiers du classement général final.

5. Championnat de France 22 Hunter

Le championnat de France 22 hunter aura lieu en même temps que le championnat de France Bench-Rest.

Qualification :

A la date du 21 mai 2018, les 45 premiers tireurs du classement du circuit national 22 hunter seront qualifiés pour le championnat de France. Ils s'inscriront à celui-ci par le biais de l'interface ITAC. En cas désistement, les tireurs suivants du classement national pourront être repêchés.

Match :

2 jours de compétition. 3 matchs par jour avec changement de postes à chaque match.